



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 4952

### Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les mesures gouvernementales prises en matiere d'assurance maladie. Ces mesures frappent de plein fouet les titulaires de faibles revenus qui voient la part de leur budget sante augmenter considerablement. Par ailleurs, il est vraisemblable que, face a cette situation, la plupart des mutuelles, sinon toutes, se verront dans l'obligation d'augmenter fortement les cotisations de leurs adherents dans une proportion variant de 10 a 15 p. 100. Il parait peu acceptable de faire supporter tout le poids de ces mesures sur les petits revenus et les mutuelles. De plus, de telles dispositions ne semblent pas etre a la hauteur des difficultes auxquelles est confrontee l'assurance maladie dont la situation va de toute evidence necessiter la mise en chantier d'une grande reforme structurelle. Aussi, il lui demande ce qu'elle envisage comme mesures pour maintenir a l'avenir un systeme performant d'assurance maladie et eviter que se mette en place une medecine a deux vitesses.

### Texte de la réponse

Devant l'ampleur des deficits sociaux, le Gouvernement a mis au point un plan de redressement et de sauvegarde qui fait appel a l'effort de chacun. Ce plan doit permettre le reequilibrage des comptes de la securite sociale afin d'assurer a tous l'acces a des soins de qualite. L'effort demande aux assures sociaux porte essentiellement sur les soins de ville, et ne touche pas les malades exoneres du ticket modérateur. Ce sont les categories de nos concitoyens les plus dependantes de la protection sociale qui, a terme, auraient ete de nouveau penalisees, si le Gouvernement ne s'etait pas engage dans cette voie du redressement et n'avait pris les mesures necessaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4952

**Rubrique :** Assurance maladie maternite : generalites

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 août 1993, page 2499

**Réponse publiée le :** 1er novembre 1993, page 3798